

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 05/04/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230404-129509-DE-1-1

**Séance du mardi 4 avril 2023  
D-2023/108**

Date de mise en ligne : 07/04/2023

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 avril 2023, à 14h06,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Sauf de 21h10 à 21h20, présidence de Madame Claudine BICHET  
Suspensions de séance de 14h55 à 15h00 et de 19h50 à 20h05

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard- G BLANC, et Madame Fannie LE BOULANGER sont partis de 16h05 à 17h55, Madame Brigitte BLOCH absente à partir de 17h50, Monsieur Fabien ROBERT absent à partir de 18h09, et Monsieur Radouane-Cyrille JABER absent à partir de 18h15

### **Excusés :**

Madame Sylvie JUSTOME, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

## **Remises gracieuses - trop perçu de rémunération**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'attention de Monsieur le Maire est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues suite aux trois situations particulières explicitées ci-dessous :

La première situation concerne un adjoint technique principal de 2ème classe de la direction Générations Seniors et Autonomie, ayant été placé en disponibilité d'office pour raison de santé depuis le 14 septembre 2021.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise du versement d'un complément de salaire sur le mois d'avril 2022, a généré un titre de recette d'un montant de 684.13 €. (Titre de recette n° 2022- 10600).

Compte tenu de la situation fragilisée de cet agent liée à ses problèmes de santé et financiers, nous demandons une remise gracieuse totale de sa dette.  
Cette procédure de remise gracieuse permettra aux services de la Trésorerie de mettre fin à l'exécution du titre de recette correspondant, émis par la Ville de Bordeaux.

La deuxième situation concerne un adjoint technique territorial de la direction de l'Education ayant été placé en maladie ordinaire du 1er avril au 16 mai 2022 puis en disponibilité d'office à titre conservatoire à compter du 17 mai 2022.

La régularisation au mois de septembre 2022 de sa situation, liée au retard de la réception de ses arrêts maladie, qui s'est traduite par la reprise de sa rémunération intégrale sur les mois en question, et par le versement d'une indemnité de coordination et complément de salaire sur une période de six mois, a généré un titre de recette d'un montant de 925.51€. (Titre de recette n° 2022- 17633).

Compte tenu de sa situation de santé et sociale préoccupante, nous demandons une remise gracieuse totale de sa dette.  
Cette procédure de remise gracieuse permettra aux services de la Trésorerie de mettre fin à l'exécution du titre de recette correspondant, émis par la Ville de Bordeaux.

La troisième et dernière situation concerne un adjoint technique territorial principal de 2ème classe de la direction Logistique et Evènementiel.

La prolongation de sa disponibilité d'office pour raison de santé à compter du 30 octobre 2021, n'a pu être prise en compte qu'au mois décembre 2021 par le service carrière et rémunération.

La régularisation de sa situation, qui s'est traduite par la reprise de sa rémunération intégrale perçue au mois novembre 2021, a généré un titre de recette d'un montant de 872.08€. (Titre de recette n° 2022- 16026).

Compte tenu de cette situation particulière, nous demandons une remise gracieuse totale de sa dette.  
Cette procédure de remise gracieuse permettra aux services de la Trésorerie de mettre fin à l'exécution du titre de recette correspondant, émis par la Ville de Bordeaux

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, Mesdames, Messieurs, autoriser Monsieur le Maire à adopter les conclusions et mesures qui précèdent.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**CONSIDERANT QU'**au vu des motifs et du contexte des situations énoncée ci-dessus, il est proposé de ne pas recourir à la somme indûment perçue par les trois agents concernés ;

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la demande de remise gracieuse totale pour l'adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire, de la Direction Générations Seniors et Autonomie, pour un montant de 684.13€.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la demande de remise gracieuse totale pour l'adjoint technique, titulaire, de la Direction de l'Education pour un montant de 925.51€.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la demande de remise gracieuse totale pour l'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, titulaire, de la Direction Logistique et Evènementiel pour un montant de 872.08 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**